

**CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON**  
**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE**  
**Du 30 novembre 2010**

Date de convocation : 25 novembre 2010

Nombre de Conseillers : 18

En exercice : 18    Présents : 16    Procurations : 1

L'an deux mille dix, le 30 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MOURA

PRÉSENTS : Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Fabien BERARD, Nicolas BUZY-VIGNAU, Marc CANTON, Jean-Jacques CLAVERIE, Jean-Michel CLOS, Antoine CUYAUBERE, Pierre DABAN, Bernadette DOURROM, Bruno FRECHOU, Jean GASSIE, Guy LABARRERE, Yves MONGUILHET, Marie-Gabrielle MONSET, Pierre SAUBATTE.

Absent : Laurent AUBUCHOU

Excusée : Emmanuelle JAURETCHE

Procuration : Emmanuelle JAURETCHE à Bernadette DOURROM

Secrétaire de séance : Yves MONGUILHET

Après lecture, le procès-verbal du 27 octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

**1) Bilan d'exploitation assainissement : *adopté 12 voix pour, 5 abstentions***

Après une année de fonctionnement en régie, Maxime Cazajous, technicien auprès de la Communauté de Communes, a présenté aux élus le bilan d'exploitation pour les 11 mois écoulés. Il rappelle que la gestion de la facturation et la perception de la redevance sont assurées par la SAUR. Le SIVU Gave et Lagoin gère la maintenance générale du réseau et de la station d'épuration, assure les interventions sur site et procède aux analyses de contrôle. Le coût estimatif pour 2010 s'élevait à 24.494 € TTC ; le coût réalisé représente 20.290 €. Les projets pour l'année à venir consistent à créer 6 lits à rhizophytes et à lancer une étude de diagnostic valant schéma directeur d'assainissement (étude financée à 80 % par l'état). Il est décidé de proroger d'une année la gestion en régie.

**2) Dénomination de voies : *adopté à l'unanimité***

Il a été décidé de renommer la rue du Merdanson située dans le lotissement des Asphodèles et de la rebaptiser rue du Nabails, de nommer Impasse de la Bathorbe, l'impasse des Arribarouys qui donne sur la rue de la Bathorbe. Le rond point de la Mairie s'appellera Rond Point de Ploumilliau.

**3) Transformation de deux emplois : *adopté à l'unanimité***

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de l'obtention par un employé, du concours d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe. Il propose donc de transformer le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe en adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe. La proposition vaut également pour une employée attachée à l'école du Bourg, au titre de l'ancienneté.

Ces nouvelles classifications prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**4) Subventions sorties piscines : *adopté à l'unanimité***

Concernant les sorties à la piscine qui entrent dans le cadre obligatoire des activités scolaires, Yves Monguilhet souligne l'incidence de cette activité sur le budget des écoles. Le conseil accepte la prise en charge par la commune de 50 % des factures présentées pour chacune des deux écoles. Cela aura pour effet d'alléger la charge au niveau des coopératives scolaires, sans pour autant modifier le système d'allocation annuel. La subvention s'élève à 435,54 € pour l'école du Pont Latapie et 399,84 € pour l'école du Bourg.

**5) Virements de crédits : *adopté à l'unanimité***

Il est procédé à deux virements de crédits : l'un de 800 € pris dans les dépenses imprévues pour alimenter le poste des subventions. D'autre part, le Conseil Municipal approuve la décision modificative qui consiste à intégrer la subvention de 77.000 € attribuée par le Conseil Général pour le traitement des boues de la station d'épuration.

**6) Coupes de bois : *adopté à l'unanimité***

Nicolas Buzy-Vigneau présente les coupes de bois pour 2011 : chemin des Escuères et chemin de la Mothe (12 € le stère), Le Saligat, près de la station d'épuration (10 € le stère).

**7) Convention avec l'AEP : *adopté à l'unanimité***

Michel Aurignac explique que les travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable dans les rues de Las Grabes, du Stade et chemin de Montbru, étaient nécessaires en raison de la fragilité des anciennes conduites en fibrociment. De plus, la mise en place de bornes à incendie a nécessité le

surdimensionnement du réseau, ce qui se traduit par un coût supplémentaire de 4 573,94 € pris en charge par la commune. Ces modifications impliquent une convention entre la commune et le Syndicat d' AEP Nay Ouest ; le Maire Adjoint Michel Aurignac est autorisé à la signer.

**8) Remboursement défibrillateur : adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire est autorisé à encaisser un chèque de 3.796,10 € établi par GROUPAMA qui prend ainsi en charge le coût de deux défibrillateurs. Deux séances de formation pour les utilisateurs potentiels ont eu lieu.

**Questions diverses :**

**- Pétition pour une antenne médicalisée d'urgence à Nay :**

Une pétition circule actuellement sur la Plaine de Nay et le Piémont pour demander la création d'une antenne relais d'urgence médicale à Nay afin d'offrir une possibilité de soins plus rapide et mieux adaptée, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 à la population. Les personnes qui se sentent concernées peuvent venir la signer à la Mairie aux heures d'ouverture.

**- Collecte des ordures ménagères :**

Contrairement à ce qui avait été annoncé par la Communauté de Communes, la distribution des bacs individuels destinés aux foyers desservis au porte à porte (centre Bourg), ne sera pas effective avant le mois de mai 2011.

De ce fait, une distribution de sacs poubelles à l'ensemble des foyers de la commune, sera organisée au local technique derrière la salle Jean Labarrère (comme l'an dernier) le vendredi 17 décembre de 14 h à 19 h et le samedi 18 décembre de 9 h à 12 h.

La séance est levée à 22 h 30